REGISTRE DES DÉLIBÉRA Publié le 10/11/2025 DU CONSEIL COMMUNA ID: 038-200040111-20251105-25_170-DE





DÉLIBÉRATION N° 25_170

OBJET: SUBVENTION AUX FNTRFPRISES - PIGNON SUR ROUTES/CVLO

IR DF CHARTRFUSF COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

> L'an deux mille vingt-cinq, le 4 novembre à 19 heures. Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : 28 octobre 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice: 36 Présents: 24 Pouvoirs: 7 Votants: 31

Résultat des votes :

Pour: 31 Abstention: 0 Contre: 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Roger CHARVET (Corbel); Pierre BAFFERT, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers); Anne LENFANT (Entremont-le-Vieux); Evelyne LABRUDE (La Bauche); Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD (Les Échelles); Williams DUFOUR, Bruno GUIOL (Miribel-les-Échelles); Claude COUX, Éric L'HÉRITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers); Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte); Marylène GUIJARRO (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean Claude SARTER, Olivier LEMPEREUR, Cédric MOREL, Marie-Aude GONON, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont); Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse); Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genebroz); Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38); Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73); Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz);

Pouvoirs: Martine MACHON à Marylène GUIJARRO; Véronique MOREL à Marie-Aude GONON; Céline BOURSIER à Jean-Claude SARTER; Marie-José SEGUIN à Williams DUFOUR; Suzy REY à Anne LENFANT; Maryline ZANNA à Denis BLANQUET; Bruno STASIAK à Myriam CATTANEO;

CONSIDÉRANT que le conseil communautaire réuni le 3/12/2015 a délibéré en faveur du principe de l'octroi d'aides directes aux entreprises (TPE) en complémentarité des dispositifs d'aides TPE existants,

CONSIDÉRANT le dossier de demande de subvention déposé par l'entreprise « Pignon sur routes/CVLO », située 138 route du Dauphiné 38380 Saint-Pierre-d'Entremont, SIRET 991 107 202 00012, pour un montant d'investissement éligible de 37 628,34€ HT pour du matériel de cuisine, la création d'un site internet, de l'ameublement, la refonte de la vitrine et de l'enseigne ainsi qu'un véhicule de livraison.

CONSIDÉRANT le taux de subvention de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse qui est de 10% du montant des investissements plafonné à 50 000€ HT, soit une subvention de maximum de 3763 €, permettant à l'entreprise de lever une subvention Région dans le cadre du dispositif « Financer mon investissement commerce et artisanat » à hauteur de 20% des investissements, soit une subvention régionale maximum de 7526 €.

Il est rappelé que cette subvention relève du régime « de minimis ».

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission économie du 22/10/2025,

CONSIDÉRANT que l'attribution de la subvention de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse est conditionnée par la validation de la subvention par la commission permanente de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

CONSIDÉRANT que la subvention de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse sera versée sur présentation de l'ensemble des factures acquittées correspondants aux dépenses présentées dans le dossier, après versement de la part Région;

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président,

Le conseil communautaire à l'UNANIMITÉ :

ACCEPTE l'attribution à l'entreprise « Pignon sur routes/CVLO » d'une subvention de 3763€ maximum, qui sera proratisée au vu des dépenses réellement réalisées et acquittées.

Envoyé en préfecture le 07/11/2025

Reçu en préfecture le 07/11/2025

Publié le 10/11/2025



ID: 038-200040111-20251105-25_170-DE

La Présidente,

• CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture Le 07/11/2025

La Présidente, Anne LENFANT.